

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Signé le 4 Juin 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Cédric JOUVE - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Maryline BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Jean-Marc COPPOLA représenté par Joël CANICAVE - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Magali GIOVANNANGELI représentée par Linda BOUCHICHA - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Michel ILLAC représenté par Yves MESNARD - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Philippe KLEIN représenté par Anne-Laurence PETEL - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Romain BRUMENT - Anthony KREHMEIER représenté par Jessie LINTON - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Dona RICHARD représentée par Christine JUSTE - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Perrine PRIGENT - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Marc SIGNES représenté par Aïcha SIF.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Sophie AMARANTINIS - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Emmanuelle CHARAFE - Marie-Ange CONTE - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIÉ - Régis MARTIN - Arnaud MERCIER - Franck OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Gilbert SPINELLI - Jean-Louis VINCENT - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Solange BIAGGI représentée à 15h17 par Catherine PILA - Sophie JOISSAINS représentée à 15h35 par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien JIBRAYEL à 15h04 - Philippe CHARRIN à 15h19 - Bernard MARANDAT à 15h31 - Caroline MAURIN à 15h40 - Laure-Agnès CARADEC à 15h50 - Lyece CHOULAK à 15h56 - Michel BOULAN à 16h03 - Kayané BIANCO à 16h04 - Anne MEILHAC à 16h13 - Jean-Pierre GIORGI à 16h17 - Marc DEL GRAZIA à 16h21 - Laurent BELSOLA à 16h22 - Maxime MARCHAND à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h42 - Marine PUSTORINO-DURAND à 16h42 - Lionel ROYER-PERREAUULT à 16h42 - Benoit PAYAN à 16h43 - Eric SEMERDJIAN à 16h44 - Anne-Marie D'ESTIENNE d'ORVES à 16h45 - Sébastien BARLES à 16h46 - Claudie MORA à 16h49 - Didier PARAKIAN à 16h52 - Eric MERY à 16h53 - David GALTIER à 16h56 - Olivia FORTIN à 16h57 - Georges ROSSO à 16h58 - Patrick AMICO à 17h06 - Frédéric VIGOUROUX à 17h07 - Hatab JELASSI à 17h07 - Pauline ROSSELL à 17h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS 001-10125/21/CM**

### **■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la mise en œuvre d'une phase de préfiguration de la Smart Métropole**

**MET 21/19351/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

A l'instar de la plupart des grandes métropoles françaises, Aix Marseille Provence se positionne sur le concept de « territoire intelligent » ou « Smart Métropole » pour en faire un axe stratégique de son développement.

Cette ambition fait écho aux objectifs et priorités ciblés par le plan de relance de la Métropole (AMP 2R) voté en juillet 2020 et par ailleurs inscrits dans l'Agenda du Développement Economique approuvé en mars 2017, ainsi que l'Agenda Numérique voté en décembre 2019.

La Métropole souhaite ainsi préfigurer une démarche de territoire intelligent et connecté, en mettant en place une solutions numérique Smart City, en réalisant des cas d'usages concrets et utiles, et en déployant des sites d'expérimentation dédiés à l'internet des objets et la ville intelligente. Le projet sera principalement réalisé à travers le lancement et l'exécution d'un ou plusieurs marchés publics afférents.

Par délibération IVIS 002-8327/20/CM en date du 31 juillet 2020, le Conseil de Métropole a approuvé la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 500.000 euros pour initier ce projet.

Les démarches préalables réalisées en interne auprès des Directions métiers de la Métropole et des territoires ont permis entre temps d'identifier plusieurs cas d'usages qui pourront être mis en œuvre dans le cadre du programme Smart Métropole. Tous sont liés à une compétence métropolitaine stratégique et porté avec une Direction métier. Ils consisteront à co-construire de nouveaux services numériques accessibles aux Directions métiers et au grand public, à travers des tableaux de bord numériques (monitoring). Ils seront déployés à titre expérimental, sur différents sur des périmètres identifiés sur le territoire métropolitain.

A titre indicatif les services envisagés sont les suivants : mesurer le niveau de bruit en lien avec l'observatoire du bruit métropolitain, mesurer les taux de remplissage de points d'apport volontaires en lien avec la stratégie déchets, mesurer le niveau et la qualité des eaux en lien avec la compétence en Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la mesure et l'affichage du trafic vélo et piéton en lien avec le Plan de Déplacement Urbain ou encore l'éclairage intelligent.

Des cas d'usage nouveaux et innovants pourront venir compléter la démarche sur la durée du projet. Des sites d'expérimentation métropolitains pourront également être équipés avec une mise à disposition de la plateforme numérique Smart City afin de prototyper ou valoriser des usages et des solutions innovantes en matière de territoire intelligent.

Cette phase de préfiguration devra essentiellement permettre d'acquérir des connaissances et un savoir-faire. Après un bilan quantitatif et qualitatif, la Métropole pourra se positionner sur un éventuel passage à l'échelle en matière de territoire intelligent.

Afin de pouvoir engager les marchés publics sur l'ensemble des cas d'usages et sites d'expérimentation identifiés, il est nécessaire de procéder à une revalorisation et une affectation à la hausse l'opération d'investissement « programme Smart Métropole » d'un montant de 220 000 euros TTC, portant l'opération à 720 000 € TTC.

Le calendrier de réalisation initial est maintenu et s'échelonne entre 2021 et 2023.

**Signé le 4 Juin 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021**

Pour cette opération, la Métropole a d'ores et déjà obtenu un engagement de financement de la Région Sud à hauteur de 55.000 euros dans le cadre du dispositif Sud Smart Territoire et envisage de solliciter les fonds européens affectés à la relance (REACT EU) pour obtenir un financement complémentaire atteignant jusqu'à 80% du montant HT de l'opération. Un rapport sera présenté dans ce sens lors d'un prochain Bureau Métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération IVIS 002-8327/20/CM du 31 juillet 2019 portant création d'une autorisation de programme à hauteur de 500 000 euros TTC ;
- La délibération IVIS 001-8138/20/BM du 31 juillet 2019 approuvant une demande de subvention à la Région Sud pour une action spécifique concernant le financement et la mise en œuvre d'une phase de préfiguration de la Smart Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt majeur et la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence à mettre en œuvre un programme de Smart Métropole ambitieux.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a préalablement approuvé la création et l'affectation d'une opération d'investissement d'un montant de 500 000 € TTC en juillet 2020.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite revoir à la hausse les ambitions du programme en relation avec des cas d'usage identifiés.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence ambitionne de mobiliser en complément des fonds européens pour cofinancer ce programme.
- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et à l'affectation à la hausse de l'opération d'investissement « Programme Smart Métropole » pour un montant de 220 000 euros TTC, portant ainsi l'opération à 720 000 euros TTC.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération d'investissement n°2020001500 relative au Programme Smart Métropole rattachée au programme 031, pour un montant de 220 000 euros TTC, portant l'opération à 720 000 euros TTC.

**Signé le 4 Juin 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 juin 2021**

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2021 et suivants de la Métropole - Sous politique B370 – Natures 2032 – 2088 - 2188 – 2318 - Fonction 67 – Opération n°2020001500 – AP n°200031BP.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2021 : 150 000 euros TTC

Année 2022 : 500 000 euros TTC

Année 2023 : 70 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON